

SOUTIEN OU RENOUVELLEMENT

Année 2019

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Demeurant à : N° Rue :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Mail :

Je souhaite cotiser au titre de l'année 2019 (minimum 30 €) : € }
 Je renouvelle ma cotisation annuelle 2019 : € } Chèque libellé
au nom d'EDVO

Je souhaite faire un don d'encouragement : €
Jusqu'à 546 € : chèque libellé à l'ordre d'EDVO. Au-dessus de 546 € : chèque libellé au nom
de la Fondation des Lions de France (voir indications au dos)
Pour un virement bancaire, contacter le secrétariat d'EDVO

Merci de renvoyer à EDVO ce bulletin dûment rempli ainsi que vos chèques (EDVO ou/et
Fondation) :

Association Nationale E.D.V.O.
4 Rue Gallieni
95360 Montmagny

Un reçu fiscal vous sera envoyé (somme à inscrire en 7UD sur votre déclaration d'impôt sur le revenu).

Fait à, le

Signature :

**Chère Adhérente, Cher Adhérent, nous vous invitons à consulter l'actualité d'EDVO sur notre site
www.edvo.fr**

Nous avons le plaisir de vous informer que notre association est « abritée » par la **Fondation des Lions de France**.

Ce nouveau statut nous permet de bénéficier de la **Reconnaissance d'Utilité Publique** et par là même, d'offrir à nos **donateurs** et aux **entreprises** avec lesquelles nous organisons des sessions de prévention sur les addictions aux produits modifiant le comportement au titre du « Mécénat de Sécurité », des avantages fiscaux plus importants.

La **réduction d'impôt pour les particuliers est de 66%** (limitée à 20% des revenus imposables).

Pour les **DONATIONS** de biens meubles et immeubles, par acte notarié il y a une exonération des droits de mutation.

Pour les **LEGS** par testament dans les formes légales, exonération des droits de mutation par décès.

ISF 75% des dons sont déductibles de l'impôt ISF

La **réduction d'impôt pour les entreprises est de 60%** (limitée à 5 % du C.A. HT)

Pour toute information www.lions-france.org/fondationlionsfrance

Impôt sur le revenu : réduction pour dons à des organismes d'intérêt général

Dons effectués en 2018

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable
Organisme d'aide aux personnes en difficulté – 7UD (applicable à EDVO)	75 % des sommes versées jusqu'à 546 €	
	66 % de la partie des dons supérieure à 546 €	20 % du revenu imposable.